

ACCORD PRÉVOYANCE DES CONTRACTUELS : la face cachée d'une protection sociale de haut niveau ?

**Sous couvert d'offrir une couverture sociale élevée
à ses personnels contractuels, l'Entreprise organise
la concurrence entre ses salariés !**

- L'Entreprise souhaite proposer un très haut niveau de protection sociale à ses agents contractuels (PS 25). Nous ne pouvons que l'approuver !
- Dans le même temps, nous constatons une mise en danger progressive et réelle du Statut : 32 % de recrutements en CDI en 2012, tentative d'application de mesures restrictives concernant le temps partiel thérapeutique et la longue maladie (chapitre 12 du Statut)...

Quelle est la stratégie de l'Entreprise ? L'UNSA s'interroge !

**Nous ne cautionnerons pas la mise en concurrence entre
les agents selon la nature de leur contrat !**

**L'UNSA a demandé à l'Entreprise l'ouverture d'un cycle
de négociations sur l'emploi des contractuels et
la régularisation au cadre permanent de certains CDD et CDI.**

**Pour l'UNSA, la priorité, c'est l'équité
de traitement entre tous les agents !**

